

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le dix neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire.

Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès - LAURENT Anne-Françoise -
MACHARD Michel- FREBY Pierre-Jean - SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS :

Absente à l'ouverture de la séance, Madame Catherine FLIELLER est arrivée à 22h25.

Madame Catherine FLIELLER a donné pouvoir à Madame Joëlle MAIGROT, excusée.

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Monsieur Pierre SOUHAIT, excusé.

Monsieur Bernard PIERRE a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusé.

Monsieur Thierry DURAND, excusé.

Madame Mireille GANIEZ.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT.

Date de convocation : le 12 juillet 2012.

A 20h30 et avant l'ouverture officielle de la réunion du conseil, Monsieur Fons Van MALDEGHEM, invité par Monsieur le Maire, présente aux élus un projet d'arboretum sur la commune.

Monsieur Fons Van MALDEGHEM présente son projet à l'aide d'un support informatique, disponible en mairie.

Il faut savoir que Monsieur Fons Van MALDEGHEM possède une pépinière aux Pays-Bas. Souhaitant arrêter sa profession, il veut offrir les arbres à la commune mais aussi ses services pour s'investir dans la vie de la cité.

Après avoir exposé ses motivations au Conseil, Municipal Monsieur Fons Van MALDEGHEM développe son projet d'arboretum. Il se situerait derrière la nouvelle Maison des Associations, sur un terrain communal. Cet arboretum serait composé d'une collection de différentes essences de marronniers.



Prairie actuelle



Projet d'aménagement

Un débat s'instaure entre Monsieur Fons Van MALDEGHEM et le conseil qui montre un grand intérêt pour ce projet. Monsieur Pierre SOUHAIT fait remarquer que cet arboretum serait d'autant plus intéressant qu'il concerne une collection rare.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un projet de convention sera établi et proposé lors d'un prochain conseil municipal.

D'autre part, Monsieur Fons Van MALDEGHEM serait prêt à offrir à la commune des arbres de différentes essences à l'occasion de la fermeture de sa pépinière. Ces arbres mesurent de 4 à 7 mètres et nécessitent un transport en camion depuis les Pays-Bas, ce transport serait à la charge de la commune.

Cette proposition serait intéressante pour un grand nombre d'arbres, le coût du transport restant le même.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire le tour des espaces verts avec Monsieur Fons Van MALDEGHEM et fixe le rendez-vous au vendredi 21 septembre 2012 à 14h00. Une décision sera prise suite à cette visite.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient Monsieur Fons Van MALDEGHEM qui quitte la salle.

A 21h10, Monsieur Fons Van MALDEGHEM quitte l'Assemblée.

A 21h15, Monsieur le Maire de Monthureux-sur-Saône ouvre la séance du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 21 juin 2012, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Finances communales :
 - Tarifs des différents services.
 - Modifications budgétaires
- 2) C.A.U.E des Vosges: Adhésion 2012.
- 3) Réfection des murs des jardins du presbytère : demande de subvention à la Fondation du Patrimoine.
- 4) Abandon par la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne de la compétence sur la zone d'activité de Gare.
- 5) Plan local d'urbanisme : modification n°5.
- 6) Délégations au Maire.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses

Questions diverses

2012-07-19-1- Tarifs des différents services.

Tarifs 2012.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint au Maire.

Madame Joëlle MAIGROT précise que la 2^{ème} commission s'est réunie pour étudier les nouveaux tarifs des différents services.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les Associations de Monthureux Sur Saône peuvent effectuer gratuitement leur photocopie noir et blanc, en fournissant le papier. Le nombre de photocopie s'élève en moyenne à 1000 copies par mois. Le Conseil Municipal propose à la 2^{ème} commission d'étudier la possibilité d'un tarif à prix coûtant à partir du 1^{er} janvier 2013.

Après avoir pris connaissance des tarifs proposés par la 2^{ème} commission :

à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne plus louer le grand chapiteau.
- **FIXE** les tarifs des différents services à compter du 1^{er} août 2012 comme suit :

Location du Petit Chapiteau complet	
Option 1- Transport- Montage et démontage du chapiteau par le personnel communal	200.00€
Option 2- Transport par les services communaux, mise à disposition d'un ouvrier communal pour la surveillance du montage et du démontage du chapiteau sous condition d'une assistance d'au moins quatre personnes extérieures au service	100.00€
Débroussaillage (heure)	50€/l'heure
Tonte sur les usoirs (gratuit pour les plus de 70 ans)	0.15€/m2/passage
Nettoyeur haute pression La demi-journée	30.00 €
La journée	60.00 €
Elagage en bordure des voies publiques (heure) par le personnel communal comprenant la mise à disposition de deux personnes et le matériel adéquat	75€/l'heure
Intervention du personnel pour remise en état des locaux (heure)	15€/l'heure
Droits de place	
Marché du samedi matin	gratuit
Mètre linéaire (emplacement marché hors samedi)	1.00 €
Mètre carré (emplacement forains)	1.00 €
Véhicule de vente (hors emplacement de marché)	40.00 €
Cirque	Gratuit

Photocopie noir & blanc		0.50 €
Photocopie couleur		1.60 €
Photocopie couleur pour la Codecom		0.20 €
Télécopie		1.00 €
<u>ESPACE CINERAIRE - COLUMBARIUM</u>		
<u>PYRAMIDE</u>		
Niveau A et B	15 ans	658.00 €
(Cases A1 à A4 Et cases B1 à B8)	30 ans	1 096.00 €
Case provisoire	de 1 à 6 mois	55.00 €
Case commune	de 1 à 5 ans	329.00 €
Ouverture de case de A1 à B8 - provisoire ou commune		27.00 €
<u>TOMBE INDIVIDUELLE</u>		
	15 ans	1 096.00 €
	30 ans	1 644.00 €
Ouverture d'une tombe individuelle		55.00 €
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>	Droit de dispersion	GRATUIT
<u>INSCRIPTION</u>	Lettre ou chiffre en bronze	Prix coûtant
<u>SOLIFLORE</u>		Prix coûtant
<u>CONCESSIONS AU CIMETIERE</u>		
15 ANS		
	2.50 m ²	50.00 €
	5.00 m ²	70.00 €
	10.00 m ²	100.00 €
30 ANS		
	2.50 m ²	70.00 €
	5.00 m ²	100.00 €
	10.00 m ²	150.00 €
50 ANS		
	2.50 m ²	100.00 €
	5.00 m ²	150.00 €
	10.00 m ²	200.00 €
Grilles d'exposition Pour les Communes et les Associations		
		GRATUIT (transport à leur charge)
<u>LOCATION DE LA MAISON POUR TOUS.</u>		
*particuliers de la Codecom		
✓ Grande salle avec cuisine		150,00€
✓ Petite salle avec cuisine		75,00€
* particuliers extérieurs à la Codecom		
✓ Grande salle avec cuisine		200,00€
✓ Petite salle avec cuisine		100,00€
* associations de la Codecom		
✓ Grande salle avec cuisine		GRATUIT
• 1 fois par an		80,00€
• à partir de la 2 ^{ème} utilisation		
✓ Petite salle avec cuisine		GRATUIT
• 1 fois par an		40,00€
• à partir de la 2 ^{ème} utilisation		

* associations extérieures à la Codecom	
✓ Grande salle avec cuisine : dès la 1 ^{ère} utilisation	80,00€
✓ Petite salle avec cuisine : dès la 1 ^{ère} utilisation	40,00€
* entreprises (entrées gratuites)	80,00€
* entreprises (entrées payantes)	200,00€
<i>N.B : La mise à disposition gratuite de la Maison Pour Tous au Club des Vertes Années (maximum 3 locations gratuites par an) est inchangée, de par le don fait à la commune du grand chapiteau, des tables et des bancs.</i>	

2012-07-19-2- Modifications budgétaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint au Maire, qui propose des modifications budgétaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET EAU

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2762-041-OPFI-T.V.A		4 000,00 €		
020-DEPENSES IMPREVUES		4 000,00 €		
2315-041-OPFI-TVA/TRAVAUX				4 000,00 €
2762-TVA A ENCAISSER				4 000,00 €
TOTAL		8 000,00 €		8 000,00 €

BUDGET GENERAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
-				
204412-041-Subv° d'équipement : parcelle pour station service à la Comcom		263,00 €		
2111-041- Valeur nette comptable pour parcelle vendue à la Comcom				263,00 €
TOTAL		263,00 €		263,00 €

2012-07-19-3- C.A.U.E des Vosges: Adhésion 2012.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance reçue de Monsieur le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges qui a pour objet de promouvoir dans le Département la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et informe l'assemblée de ses missions qui sont : informer et sensibiliser, conseiller, former et rassembler les partenaires et les expériences. Le C.A.U.E. met à la disposition des collectivités et des particuliers un service d'assistance architecturale et urbaine préalable aux projets de construction ou d'aménagement.

Monsieur le Maire précise que les services du C.A.U.E. sont réactifs et utiles à la commune.

Monsieur le Maire et Monsieur Thierry BERTRAND, 4^{ème} Adjoint à l'époque, ont participé à une visite d'aménagement urbain organisée par le C.A.U.E. à Raon l'Etape. Pour l'étude des projets d'aménagement du Mon de Savillon et de la rue du Couvent, Monsieur le Maire avait contacté le C.A.U.E. pour une mission de conseil ; Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, a préféré choisir un Maître d'œuvre sans les conseils du C.A.U.E. qui n'intervient qu'en amont.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion en 2012 dont le montant s'élève à 85,00 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion à l'association C.A.U.E.

2012-07-19-4- Réfection des murs des jardins du presbytère : demande de subvention à la Fondation du Patrimoine.

Suite à la présentation de Monsieur Jacky FREMONT lors de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2012, des actions de la Fondation du Patrimoine, il est envisagé la réfection des murs extérieurs des jardins du Presbytère.

Les travaux seraient réalisés par l'Association Intercommunale de Développement de la Saône Vosgienne de Monthureux-sur-Saône, qui est l'Association support d'un chantier d'insertion.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une aide maximum de 33 000€ peut être accordée et peut éventuellement couvrir jusqu'à 100% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine concernant les travaux de réfection des murs extérieurs des jardins du presbytère, travaux qui seront réalisés par le chantier d'insertion de l'Association Intercommunale de Développement de la Saône Vosgienne de Monthureux-sur-Saône.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention entre la Fondation du Patrimoine et la Commune.

2012-07-19-5- Transformation de la zone NDa des Peutgeots en zone UX.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne peut plus depuis 2009 modifier le zonage de son P.O.S sans établir un nouveau P.L.U complet et réglementaire nécessitant un délai de 2 à 3 ans et un coût compris entre 20 000,00 et 50 000,00€ (sources DDT).

En revanche, Monsieur le Maire informe le conseil qu'après avoir travaillé avec les services de la D.D.T, il existe une possibilité pour un maître d'ouvrage de demander un classement en zone UX ("déclaration de projet").

En conséquence :

- Etant donné l'état des finances de la commune (fort endettement),
- Etant donné l'évolution permanente et rapide de la réglementation en matière d'urbanisme,
- Etant donné que la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne a la possibilité d'établir un P.L.U intercommunal (réunion du Conseil Communautaire du 03/07/2012),

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

- de se prononcer sur l'élaboration d'un nouveau P.L.U.
- de soutenir les démarches de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne pour établir une "déclaration de projet" et demander la modification de la zone NDa des Peutgeots en zone UX.

Les dossiers transmis par la D.D.T à la commune seront communiqués

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Madame Joëlle MAIGROT) :

- **APPROUVE** la proposition de ne pas transformer le P.O.S. en P.L.U. dans l'immédiat.
- **SOUTIENT** les démarches de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne pour établir un dossier de "déclaration de projet" afin d'obtenir un classement en zone UX.

2012-07-19-6-Plan local d'urbanisme : modification n°5.

Monsieur le Maire informe le conseil des points suivants :

Lors du dépôt par la Coopérative Agricole Lorraine du dossier de permis de construire concernant la création d'un séchoir à céréales, la Direction Départementale des Territoires a fait remarquer qu' il est stipulé dans le règlement du plan local d'urbanisme, article 10 de la zone UX que : «la hauteur des constructions est limitée à 15m à l'égout de toiture, ouvrages techniques, cheminées et autres superstructures justifiées par des impératifs techniques, exclues».

L'augmentation de l'activité de la C.A.L permet d'envisager la construction d'un nouveau silo. Ce silo dépasserait la hauteur de 15m.

Il est donc souhaitable de supprimer cet article du règlement de la zone UX afin de favoriser l'activité économique.

Il convient d'engager la modification n°5 du POS valant PLU afin de pouvoir supprimer et article du règlement dans la zone concernée.

Pour information, la dernière modification du règlement P.O.S. valant P.L.U. (modification du degré de pente des toitures à au moins deux pans) qui a permis la construction du auvent de la station service, a coûté 2 100,00€.

Le Conseil Municipal,

- VU la Loi Solidarité et Renouveau Urbains du 13 décembre 2000 et ses décrets d'application, qui transforment les Plans d'Occupation des Sols (POS) en Plan Locaux d'Urbanisme (PLU),
- VU la Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 et son décret d'application du 9 juin 2004
- VU la Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement Nationale pour l'Environnement ;

- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le plan local d'urbanisme approuvé le 30/06/2000, révisé le 20/12/2005 et le 17/09/2009, modifié le 26/10/01, le 20/12/2005, le 17/09/2009 et le 05/01/2012,
- Considérant que le développement de la Coopérative Agricole Lorraine est primordial pour l'activité économique du secteur,
- Souhaitant supprimer l'article UX 10 "Hauteur maximum des constructions" du règlement de la zone UX du POS valant PLU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'engager la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme et charge Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités nécessaires.
- **DEMANDE** la mise à disposition de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour apporter à la commune tous les conseils utiles au bon déroulement du dossier.

2012-07-19-7- -Délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières.

- a) 1 concession délivrée au cimetière le 21/06/2012- 2,5 mètres superficiels- Durée : 50 ans- Montant global : 77€.

Informations diverses.

- Espaces Naturels Sensibles du Préfonrupt :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le Conservatoire d'espaces naturels a bien avancé sur le projet de restauration écologique de la vallée du Préfonrupt et l'invite à venir consulter le dossier en mairie, les travaux d'abattages devraient commencer fin septembre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conservatoire d'espaces naturels organise le 31 août prochain la Nuit Européenne des Chauve-souris, à la Maison Pour Tous.

- Archives Municipales :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Les travaux d'archivages qui ont commencé en 2009 sont pratiquement terminés. Ce classement systématique n'avait pas été entrepris depuis les années 60 alors qu'il s'agit d'une obligation légale.
- Une salle d'archivage a été aménagée à côté de la salle du conseil.
- Les services des Archives Départementales, ont mis en place avec les agents administratifs une base de données reprenant les archives communales depuis 1800.

- Une formation a eu lieu en mairie le 10 juillet dernier pour les élus et les agents administratifs.
- Une archiviste viendra effectuer une visite le mardi 18 août 2012; les élus sont invités.
- Les registres d'état-civil de plus de 150 ans (registres de 1803 à 1852) doivent être versés aux Archives Départementales qui prendront les frais de reliure à leur charge.

Madame Anne-Françoise LAURENT et Monsieur Pierre SOUHAIT font remarquer que ce travail important d'archivage n'est pas connu des administrés et qu'il serait bon de les informer.

Monsieur le Maire suggère d'aborder ce sujet lors de la prochaine réunion publique.

- Convention avec La Compagnie de l'Odysée :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qu'il a établie avec La Compagnie de l'Odysée. L'aide en nature apportée par la commune à l'association est estimée à 3070€.

- Syndicat d'Initiative :

Madame Anne Françoise LAURENT informe le Conseil Municipal que le déménagement du Syndicat d'Initiative a eu lieu ce jour dans ses nouveaux locaux (en face de la salle n°1 de la Mairie) et précise qu'il n'y a pas de changement d'horaires (ouvert le mercredi et samedi matin de 10h00 à 11h30).

Monsieur Pierre SOUHAIT informe le Conseil Municipal que Monsieur DAVILLERD lui a signalé un affaissement du trottoir devant sa maison, rue de la Croix de Mission.

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers qui n'ont plus, ni remarques, ni questions.

La séance est levée à 23H00.